



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Intégration du fioul dans le plan de résilience

Question écrite n° 45614

Texte de la question

Mme Annaïg Le Meur interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur une prochaine intégration du fioul dans le plan de résilience économique et social. Ce plan présenté le 16 mars 2022 par M. le Premier ministre est destiné à faire face aux impacts économiques immédiats de la guerre en Ukraine et à compléter les mesures prises pour conserver le pouvoir d'achat des ménages dans un environnement marqué par l'inflation, notamment au niveau des énergies. Depuis le 1er avril et jusqu'au 31 juillet 2022, les professionnels et les particuliers voient s'appliquer une baisse des taxes pour les essences et les gazoles et les gaz naturels carburants. De plus, depuis le 1er octobre 2021, on a un blocage des prix pour le gaz et une hausse des prix limitée à 4 % pour l'électricité. La hausse du chèque énergie, de l'indemnité kilométrique ainsi que l'indemnité inflation de 100 euros vont également dans ce sens. Si ces aides concernent une très grande partie des énergies, le fioul n'y est pas évoqué, alors qu'il permet encore de chauffer plus de 3 millions de ménages en France, avec une prédominance dans les régions rurales, où l'accès au gaz de ville est impossible et où la vulnérabilité énergétique est plus forte. Elle souhaiterait connaître les raisons de cette exclusion et s'il est prévu d'inclure cette énergie dans un prochain plan d'aide aux ménages.

Données clés

Auteur : [Mme Annaïg Le Meur](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45614

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 juin 2022](#), page 3301

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)